

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121.17 du Code des Communes.

Séance du 22 Juillet 2021

PRESENTS : CARRIAS Marc, GASTON Fabienne, PERRONNET Christelle, MARTINEZ Raphaël, de MOROGES Véronique, BIGAY Gilles, BELLIER Marie-France, CHALARD Gaëlle, SIMONIAN Nadège, MARTIN Frédéric.

EXCUSÉ : MANTEAU Olivier (Pouvoir à PERRONNET Christelle), GRANERO Stéphanie (Pouvoir à GASTON Fabienne), LAFAURE François (Pouvoir à MARTIN Frédéric), VALLANCHON Jean-Luc (Pouvoir à de MOROGES Véronique).

ABSENT : RENAUT ÉRIC.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE :

A l'unanimité, le Conseil accepte le compte rendu de réunion du 7 Juin 2021.

CCPL : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

A l'unanimité, l'Assemblée autorise M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Plaine Limagne pour la période 2021-2024.

CONVENTION FOURNITURE REPAS CANTINE SCOLAIRE :

La proposition de la SARL Le Gourmet Fiolant est acceptée à l'unanimité pour la fourniture des repas servis à la Cantine pour l'année scolaire 2021/2022.

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES :

Cette question est reportée à une date ultérieure.

CONVENTION PLANTATION HAIES :

Le Conseil Municipal accepte la signature de ladite convention en collaboration avec la Société de Chasse, pour la plantation de haies sur divers terrains communaux. Ce programme est financièrement soutenu par le Conseil Départemental et la Fédération de Chasse du Puy-de-Dôme.

ADHESION ASSOCIATION DES SITES HISTORIQUES GRIMALDI DE MONACO :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à ladite association. La Commune d'Effiat étant un ancien fief des Grimaldi.

DEMANDE DE SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE GANNAT :

Lecture du courrier de L'Office Municipal des Sports de Gannat pour une demande de subvention. A l'unanimité le Conseil Municipal décline cette sollicitation.

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE, GARDERIE :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le règlement intérieur proposé.

TARIF CANTINE SCOLAIRE 2021-2022 :

Après examen du montant total des dépenses, le coût de revient du repas s'élève à 6.60 €. Le Conseil décide de conserver le montant de sa participation à 2.70 € pour les élèves domiciliés à Effiat. A l'unanimité, le prix du repas sera donc fixé à 3.90 € (6.60 € - 2.70 €), à compter du 1^{er} Septembre 2021 pour les élèves domiciliés à Effiat.

Considérant que certains enfants bénéficient d'un P.A.I. (Projet d'Accompagnement Individualisé) et que, de ce fait, les parents fournissent un repas spécifique qui est servi à la cantine scolaire, le Conseil décide de facturer aux familles concernées 50 % du prix du repas soit 1.95 € afin de couvrir une partie des frais de

fonctionnement (Personnel, eau, électricité, chauffage...).

Le repas des enseignants sera facturé 6.60 €. Les tarifs de garderie restent inchangés

Messieurs les Maires de Bussières-et-Pruns et Bas-et-Lezat seront informés de l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs.

CHARGES APPARTEMENTS 2020 :

Cette question est reportée à une date ultérieure.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE :

Suite à une demande d'un administré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'apporter une aide financière.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Visite du Prince de Monaco :** Monsieur le Maire remercie toutes les personnes ayant pris part à l'organisation de cette journée.

- **Amicale de l'Ecole d'Effiat :** Acquisition d'une structure de jeux qui sera installée dans la cour de l'école maternelle.

- **Conseil d'Ecole :** L'effectif prévu pour l'année scolaire 2021-2022 est de 169 enfants (59 Maternelles et 110 Primaires). Diverses demandes d'équipements demandées sont en cours.

- **Voirie Communale :** Prévoir de repeindre les dos d'ânes à Denone.

- **Communauté de Communes Plaine Limagne :** Compte rendu de la réunion économie, agriculture, ruralité et centres bourgs.

- **Fête Patronale :** Le Feux d'artifice est commandé.

- **Panneau Lumineux :** Livraison effectuée, il sera installé prochainement.

Effiat, le 23 Juillet 2021

Le Maire,

M. CARRIAS